



ASSEMBLEE GENERALE

1^{er} avril 2017

GIMONT

L'an deux mil dix-sept, le samedi 1^{er} avril, à 9 h, l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dont le siège est situé Route de Toulouse – 32000 AUCH, s'est réuni sur convocation du Président faite par voie de presse et envoi d'un dossier aux adhérents conformément à l'article 11 des statuts.

Une feuille de présence a été émargée par chaque adhérent présent avant son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire. (7 028 voix présentes ou représentées sur les 8 027 inscrites) ;

Le Président CASTERAN entouré des membres du Conseil d'Administration déclare ouverte cette assemblée et remercie Monsieur CERDA, Maire-adjoint de GIMONT d'avoir bien voulu accueillir les chasseurs gersois à la Salle Dubarry.

Sont présents et ont émargé la feuille de présence les membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. CASTERAN, Président
- M. FLORIO, Vice-président
- M. DUPRÉ, Vice-président
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint.
- Mme BETH, MM. BONNOTTE CASSAGNE, ESCALAS, FARRÉ, LANGLA, OSINSKI et SAN MARTINO.

Sont excusés : MM MONNET, Secrétaire et VAN DE CASTEELE

Le Président remercie de leur présence, les personnes suivantes :

Relativement à nos institutions départementales :

M. CERDA, Maire-adjoint de Gimont ;

M. MARTIN, Président du Conseil départemental représenté par M. DUPOUHEY

MME BIEMOURET, Députée et Conseillère départementale ;

Représentants les fédérations départementales des chasseurs limitrophes et de la région :

M. CABANES, Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn et Garonne représenté par M. DEFFARGES.

Sont présentes ou représentées les associations spécialisées suivantes :

M. RAZES représentant M. LOUBET, Président de la Fédération de Pêche du Gers ;

Mme ZANANDREA, Présidente de l'ADRENUA 32, représentée par M. WOLSZCZAK ;

M. LAFFITTE Président de l'Association des Gardes Particuliers et de l'UNUCR ;

M. CANET Directeur d'Arbres et Paysages 32 ;

M. DEMANDES, Président de l'Association des piégeurs du Gers ;

M. DUFFAU, Président du Club Départemental des Bécassiers.

M. SAN MARTINO, Délégué départemental des rencontres Saint-Hubert 32 ;

M BLANCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier ;

M. BOUPILLERE, Président de l'Association des Louvetiers du Gers ;

M. CASTETS, Président de l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles en palombière et à l'affût ;

M. MOUTET, Président de l'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant ;

M. CASTERAN poursuit en listant les personnalités excusées, à savoir :

M. ORY, Préfet du Gers ;

M. CHABANET, Directeur de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

M SOULIE, Chef du service de l'environnement à l'O.N.C.F.S. :

M. UHLMANN, Chef de service territoire et patrimoine

M. BLACHERE, Directeur de la D.D.T. ;

M. FERNANDEZ, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège ;

M. MANIE, Président de la Fédération des Chasseurs du Lot ;

Mme SAINT HILAIRE, Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées ;

M. PORTET, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute Garonne ;

M DELCASSO, Président de la Fédération des Chasseurs des Hautes Pyrénées ;

M. PRADIER, Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn ;

M. CARTIER, Président et Mme RESCLAUSE, Directrice de la Chambre d'agriculture ;

Une minute de silence est observée en hommage aux chasseurs gersois décédés pendant l'année.

ACCUEIL DE M. CERDA, MAIRE-ADJOINT DE GIMONT

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Le Président CASTERAN nomme un bureau (celui de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers)

➤ M. CASTERAN, Président

- M. FLORIO, Vice-président
- M. DUPRÉ, Vice-président et Secrétaire en remplacement de M. MONNET, excusé ;
- M. GIBERT, Trésorier ;
- M. LACAZE, Trésorier adjoint ;
- ,

☞ Aucune objection n'est émise, la première résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AVRIL 2016.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2016 a été mis à disposition au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers dans les délais légaux et a été affiché à l'entrée de la salle.

☞ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 2 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : RAPPORT MORAL (M. CASTERAN) :

RAPPORT MORAL GENERAL ET RAPPORT D'ACTIVITES

La saison 2016/2017 a été, à tous les niveaux de la chasse française, ce que connaissent les partis politiques depuis quelques mois : **mouvementée, pleine de rebondissement et sous le signe de changements**. En effet, depuis août 2016, M. SCHRAEN est notre nouveau Président National à la tête de la chasse française. Originaire des Hauts de France, il est parfois surnommé le bulldozer. Même si ce qualificatif peut paraître péjoratif, il faut reconnaître qu'il a la ferme volonté de vouloir faire évoluer la chasse française. Il ne se trompe pas de cible et s'attaque, par une stratégie offensive, à dessoucher tous les sujets les plus anciens qui sont, pour la plus part, un frein au développement de notre passion. Voici quelques exemples de ses actions et volontés nationales à venir, qui me permettront d'égrainer la situation gersoise de la chasse sur cette dernière saison.

Cette nouvelle gouvernance repose sur une **stratégie offensive** sur le plan européen comme sur le plan national. Elle se situe à la hauteur des valeurs que porte la chasse française.

D'un point de vue européen :

Le 25 mars dernier, la France fêtait les 60 ans de la création de la Communauté Economique Européenne. Le climat de cet anniversaire était délétère, certains espérant quitter l'Europe et d'autres encore la changer.

Depuis les **Directives Oiseaux et Habitats** de 1979 et 1992, la chasse et la ruralité ont été placées au banc des accusés.

Entre la **vision punitive** de la Commission Européenne, le harcèlement des ONG et les **dérives de la jurisprudence**, comment encore aimer l'Europe, alors que nos campagnes, faites de bocages, de landes et de chemins ruraux, s'effacent, au profit d'espaces artificialisés et stérilisés dans l'indifférence générale ?

La **construction environnementale européenne** doit cesser d'être dévoyée. La protection de la nature ne peut plus être muséographique, administrative et étatique, car son **bilan** est un **échec**.

La nouvelle gouvernance nationale va donc proposer une autre voie environnementale et de **nouveaux concepts** à intégrer dans des Directives à revoir.

C'est une volonté de reconnaissance de tous les travaux que nous menons dans notre département en matière d'habitats depuis près de dix ans. En effet, en 2016 encore, en plus d'avoir participé financièrement et humainement à la **replantation de 13 846 mètres de haies** - soit un peu plus de 14 000 € d'investissement fédéral sur le terrain - et **contractualisé 277.5 ha de jachères favorables à**

la faune sauvage, nous avons également, entrepris la restauration de mares dans le cadre du programme Miléoc.

Nous travaillons aussi, pour l'été et l'automne 2017, aux côtés de QUALISOL et VIVADOUR, à un large programme d'appui aux agriculteurs qui souhaiteraient planter des couverts intermédiaires (trèfles semés sous blé, sorgho fourrager, féverolets...). L'idée est de répondre aux problématiques réglementaires tout en favorisant le retour du petit gibier sur nos terres. Il est important que les actions départementales des chasseurs soient intégrées par l'Europe par la voie de notre représentation nationale.

Au-delà de la seule restauration des habitats, l'Europe doit reconnaître que des **usages durables** – dont la chasse – sont les garants les plus efficaces de la préservation des ressources naturelles. Elle doit intégrer le principe de **flexibilité** et l'appliquer au statut des espèces chassables, protégées ou régulables, afin d'en améliorer la gestion. Les débats sur le loup et sur les oies en sont des exemples.

Si la Commission Européenne doit engager une réforme ambitieuse, c'est celle de la Politique Agricole Commune, seule à même d'assurer un véritable rétablissement de notre biodiversité.

Face à cela, les **objectifs prioritaires** nationaux sont clairs et nous veillerons à leur application.

Au plan national, nous devons reprendre l'offensive dans les trois domaines qui sont les clefs de l'avenir de la chasse : le gibier, les milieux, la société et les structures. Là encore, ce ne sont que des sujets dont nous ne pouvons que nous réjouir.

En ce qui concerne le développement du gibier, c'est une évidence et pourtant !

Sa présence, son **abondance**, sont les preuves tangibles du succès d'une bonne gestion dont nous revendiquons la responsabilité.

Le petit gibier est devenu l'urgence extrême, nous l'avons tous constaté. 2016 a une fois de plus été une année noire pour la perdrix grise dans le nord comme pour la perdrix rouge sur nos territoires. Une autre espèce emblématique devient aussi d'extrême urgence dans notre département. Je veux parler du lièvre. Nous y reviendrons en détails tout à l'heure par l'exposé de François SABATHE, responsable technique du Petit Gibier, mais les comptages réalisés depuis de nombreuses années sont en 2016, inquiétants, voire très inquiétants et nous nous devons de réagir.

Lors des débats sur la loi biodiversité, notre position de refus des **néonicotinoïdes** * a été vilipendée par certaines organisations syndicales agricoles. Toutefois, nous devons être fiers de cette victoire. Les prochains objectifs sont : limiter le parcellaire monocultural, rétablir les éléments fixes du paysage, abolir les intrants toxiques et donner des limites à la mécanisation agricole.

Nous devons, au-delà de ces restrictions départementales nécessaires, évoluer vers une **politique constructive de gestion de tous les territoires**. Comme l'évoque le Président SCHRAEN, pourquoi ne pas proposer qu'une ressource fiscale sur les produits phytosanitaires alimente un fonds de préservation de 3 % de la SAU, minimum nécessaire à la survie de l'avifaune.

Les ghettos de nature (réserves naturelles ou zones NATURA 2000), pour favoriser quelques espèces symboliques, ne sont aujourd'hui qu'un cache-misère portés par des O.N.G. dont l'idéologie ne camoufle plus l'étendue des espaces stérilisés et artificialisés que sont l'essentiel de nos territoires de chasse.

Il nous faut dorénavant parvenir à ce que la **nature ordinaire**, celle de tous les jours, celle de monsieur Tout le Monde, celle des chasseurs, revienne au centre des priorités.

Harmoniser ne doit plus être synonyme de banaliser. Au travers de l'Europe, les territoires sont géographiquement différents, les modes et cultures de chasse, les espèces chassables, correspondent à cette biogéographie.

Que la **loi européenne ou nationale** se concentre sur des **grands objectifs généraux**, c'est sa vocation !

Mais nous devons parvenir à ce que les **moyens** pour le faire reviennent dans les mains des **gestionnaires**, c'est cela une vraie démocratie participative.

* Les néonicotinoïdes sont une classe de produits toxiques employés comme insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes. Ces substances sont utilisées principalement en agriculture pour la protection des plantes (produits phytosanitaires) mais aussi par les particuliers ou les entreprises pour lutter contre les insectes nuisibles à la santé humaine et animale (produits biocides). Ils comprennent actuellement une petite dizaine de molécules. Ces neurotoxiques sont généralement des dérivés chlorés qui ciblent dans le cerveau les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine.

Les **chasseurs**, très attaqués dans l'exercice légitime de leur passion, ont été bien souvent des **lanceurs d'alerte précurseurs** mais peu entendus. Peu entendus et même manipulés pour qui sait vouloir nous utiliser comme bouc émissaire, (voir l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de nous à l'occasion de l'épisode de la grippe aviaire). Je m'explique tout de suite sur cette digression volontaire de ma part avant de revenir sur le bien-être animal où nous ne sommes pas écoutés non plus.

Concernant la grippe aviaire, je veux parler de tous ce que les chasseurs se sont vu imposer cette saison. Nous vous avons régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation et je remercie les chasseurs responsables de leurs témoignages de solidarité et de reconnaissance. Je ne vais pas vous exposer à nouveau toute la problématique, dont nous avons largement débattu, à l'occasion des réunions de secteurs.

Je tiens à vous dire que depuis nos échanges, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du travail) confirme un peu plus tous les jours que la faune sauvage n'est pas le principal vecteur de dissémination du virus.

Le dernier rapport de l'ANSES, rendu le 17/02/2017 précise, je cite [...], *le Groupe de travail LAHP estime que la faune sauvage commensale des élevages jouerait plutôt un rôle de sentinelle épidémiologique, mais pas de réservoir local de l'infection à LAHP H5N8. Les mortalités constatées dans ces espèces reflèteraient donc la haute pression virale présente dans l'environnement. La faune sauvage commensale pourrait, très ponctuellement et localement, être un vecteur passif, voire actif de l'infection, pour quelques rares élevages mais les experts insistent sur le fait que, de leur point de vue, le maintien de l'épidémie dans le Sud-Ouest, reste essentiellement lié à la diffusion des virus par les activités humaines associées à la filière palmipèdes gras [...]*

Néanmoins, ce rapport conclut que : [...] « la chasse au-delà de la date réglementaire (20 février 2017) n'est pas recommandée ». [...]

Ces quelques mots pour vous dire que ma colère reste pleine et entière.

Bien que les chasseurs sont et seront toujours solidaires du monde agricole, le monde de la chasse ne peut rester silencieux face aux mesures de restrictions irrationnelles qu'ont subies des milliers de chasseurs de migrants cette saison, l'argument étant qu'ils auraient pu véhiculer le virus ! Pour les communes concernées, ce ne sont pas moins de 20 174 journées de chasse suspendues, ce qui représente 386 818 € de contributions chasseurs. Nous étudions, avec mes collègues voisins touchés également, la possibilité d'envisager un recours contre l'Etat pour rupture d'égalité entre citoyens. Au-delà des suites qui pourraient y être données, nous espérons que les différents intervenants de cette crise "grippe aviaire" seront en mesure d'appréhender différemment les prochaines épidémies, en s'appuyant sur l'important réseau de vigilance que représentent les chasseurs. Ils savent le faire pour des suivis tels que la sarcosporidiose ou la tuberculose bovine.

Notre administrateur Michel BONNOTTE, attaché à la D.D.C.S.P.P. du Gers, supervise ce programme entre autre. A ce titre, la F.D.C. 32 a signé une convention de partenariat notamment avec la Chambre d'agriculture, les piégeurs, les louvetiers et la D.D.C.S.P.P. pour des prélèvements de blaireaux et de sangliers dans l'ouest du Gers. Ce programme va être amplifié en 2017/2018 suite à la récente découverte d'un cas de tuberculose bovine sur sanglier à PROJAN.

Revenons au **bien-être animal**. Ce dossier est également un bon exemple de ce que les chasseurs ne sont pas ou très peu écoutés. Dès 2005, en organisant un colloque sur ce thème, à l'Assemblée Nationale, la FNC avait pointé du doigt la dérive idéologique de certains groupuscules animalistes,

classés officiellement dans certains pays, comme associations terroristes. La FNC avait aussi tenté, alors sans grand succès, de fédérer les détenteurs d'animaux contre ces extrémistes.

Puis, les débats se sont ouverts autour de l'animal domestique et des animaux d'élevage. Et les animalistes, entendent bien désormais, remettre en cause le statut de l'animal sauvage. Si nous n'y sommes pas attentifs, la dérive compassionnelle conduira à l'abrogation de la chasse et de toute utilisation de l'animal, qui est le but ultime recherché.

Une plateforme européenne sur le bien-être animal se met en place : on voit bien déjà sur quoi elle débouchera. Nous le savons tous, **l'animal sauvage ne connaît qu'un bien-être**, celui de disposer de **conditions écologiques favorables** au maintien et au développement de son espèce.

La chasse, le chasseur, doivent être respectés. Nous assumons, au nom d'une culture millénaire, ce paradoxe : préserver des espèces tout en les capturant.

Le **respect de l'animal est dans notre ADN** mais nous nous opposerons à une vision « angélique » car l'homme n'est pas un animal comme les autres.

Les milieux naturels fertiles

Les chasseurs, les ruraux le savent tous, aucune espèce, faune ou flore, ne peut se développer si **le milieu naturel n'est pas en équilibre**. Les zones humides, les haies, les chemins ruraux, sont les colonnes vertébrales de la biodiversité. En parlant ne serait-ce que des zones humides et pour revenir à notre département, je tiens à féliciter toutes les sociétés de chasse du secteur de « Mauvezin - Cologne », pour leur investissement dans le programme MiLeOc (Milieux Lentique d'Occitanie). En plus de la replantation de plus de 20 km de haies, de travaux sur les couverts intermédiaires, elles entreprennent la restauration de mares. C'est pour tout cela qu'elles ont reçu, des mains de Carole DELGA, Présidente de la nouvelle région OCCITANIE, le trophée des chasses durables. Il leur a été remis le 6 mars dernier à Montpellier.

D'ici 2019, 45 mares seront restaurées par les chasseurs pour la biodiversité ordinaire.

Ce programme, si vous êtes intéressés, pourra être étendu à d'autres communes. Contactez votre F.D.C. 32. Pour ces programmes, l'A.D.A.S.E.A du Gers effectue une partie du diagnostic. Votre Fédération y siège.

Les financements de votre fédération associés à vos investissements de bénévoles sont la clef de ces programmes de restauration des habitats.

Le bénévolat des chasseurs, équivalant à 50 000 emplois en France, leurs multiples réalisations, sont la preuve, qu'il y a dans notre pays des acteurs sur lesquels compter pour avancer dans la bonne direction.

Autre exemple de bénévolat, ce sont les dégâts de gibiers. Dans le Gers notamment, les indemnisations de dégâts de gibiers seraient bien au-delà des 150 000 € en moyenne tous les ans si votre implication bénévole de tous les jours n'était pas majeure. Ne baissons pas la garde car le sanglier notamment est réactif. A ce sujet, nous allons proposer à l'administration d'étendre la période de chasse du sanglier en battue dès le 1^{er} juin sur l'ensemble du département.

Pour conclure sur les dégâts de gibier, nos représentants nationaux souhaitent engager une discussion pour repenser le système d'indemnisation des dégâts agricoles.

Cumuler près de 40 millions d'indemnisation, à la seule charge des chasseurs, ne sera bientôt plus tenable. Le chasseur n'est pas le seul responsable du développement du grand gibier et encore moins de l'artificialisation des milieux. Il est un régulateur essentiel mais il ne peut plus être le seul payeur.

Dans un autre registre, il est également nécessaire d'insérer la chasse et notre vision de la nature dans la société. Aborder cette question, c'est arriver au débat de la gouvernance et des structures.

Nous avons vécu près de 50 ans dans un **système** relativement stable : avec une tutelle, le Ministère de l'Environnement, et un établissement public administratif, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Il semble inévitable de remettre l'**histoire de la chasse en mouvement**, car deux évolutions majeures sont intervenues récemment : la création de l'Agence Française de la Biodiversité et les nouvelles responsabilités environnementales des régions.

Dans ce contexte, nos **institutions** sont moins fortes et une réforme va devoir s'engager.

L'Agence Française pour la Biodiversité, dont **Philippe MARTIN**, Président du Conseil Départemental est l'**actuel Président**, est dotée d'une feuille de route pléthorique intégrant tous les milieux naturels, terre, mer et Outre-Mer, et toutes les missions.

Revenons, vis-à-vis de cette agence, aux **fondamentaux** pour ce qui nous concerne en particulier : la **police de l'environnement**. Notre Président National propose que cette **Mission régaliennes** soit placée sous la direction d'un **corps expérimenté**, police ou gendarmerie, et réponde aux besoins de **proximité territoriale**.

De la même façon que les pêcheurs ne payent plus la police de la pêche, les **chasseurs** ne doivent plus payer la police de la chasse et de la protection de la nature qui doit trouver d'autres sources de financements.

A mission d'intérêt général, financement national.

A évoquer la police de la chasse, voici les Procès-Verbaux et timbres amendes ayant été délivrés cette saison de chasse sous la responsabilité du nouveau Chef de service départemental, Didier SOULIE.

Il n'y a pas d'affaires jugées par les tribunaux après constitution de partie civile de la Fédération des Chasseurs du Gers. Cependant 23 Procès-Verbaux non encore jugés ont été dressés cette saison. Parallèlement, il y a eu 16 timbres amendes cette saison 2016/07 et 9 sur la saison 15/16) pour les motifs suivants :

- ➔ divagations de chiens (4),
- ➔ transport d'armes non démontées (2),
- ➔ transport sans marquage préalable d'animal capturé dans le cadre du PMA (1)
- ➔ chasse sans être porteur du permis de chasser et de l'attestation d'assurance (1),
- ➔ Capture d'un animal sans tenue à jour du carnet de prélèvement (1)
- ➔ Utilisation de munitions interdites pour la chasse du gibier ou la destruction d'animaux nuisibles (1)
- ➔ non-respect des prescriptions du S.D.G.C. relative à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs (5)
- ➔ agrainage non conforme (1)

Revenons à l'Agence Française pour la biodiversité. L'A.F.B., qui doit être allégée de cette mission de police. Elle doit devenir l'agence de la gestion de la nature et des ressources naturelles en concentrant les pôles scientifiques sur la biodiversité, encore dispersés au sein de divers établissements. Elle doit être dans une logique d'expertise et pas répressive.

Nos **Fédérations des Chasseurs** sont, depuis la Loi Chasse 2000, **délégataires de missions de service public** en matière financière et sécuritaire. Nous avons pleinement fait la preuve de notre efficacité. Il faut désormais aller jusqu'au bout de cette mutation et la finaliser.

La gestion de la faune sauvage, notamment du gibier, est **le cœur de métier de nos structures**. L'ingénierie, les études scientifiques, la gestion des territoires pilotes et des réserves nationales de chasse, doivent en être les instruments.

La **redevance cynégétique**, les 43 € de votre validation annuelle affectés à l'O.N.C.F.S. aujourd'hui, doivent être **redéployés dans le système fédéral** pour lui permettre d'assurer ses obligations.

La redevance pour la protection des milieux aquatiques est dévolue à la Fédération Nationale de la Pêche ; nous demandons, si l'O.N.C.F.S. venait à disparaître au sein de l'A.F.B. – *ce qui semble aller dans le sens de l'Histoire* – que la « **redevance pour la gestion de la faune sauvage** » soit dévolue à la **Fédération Nationale des Chasseurs** et à son réseau fédéral pour financer l'ingénierie dans nos structures, notamment régionales, voire la police de proximité, pour ceux qui le souhaitent.

L'objectif de ces évolutions n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais de faire en sorte que les **enjeux** liés à l'ingénierie des espèces et à la préservation des milieux naturels, à la reconquête de la biodiversité **débouchent sur de vrais résultats**.

Les **nouvelles responsabilités environnementales** conférées aux **régions en parallèle de leurs fusions**, sont un autre socle de l'évolution que doit également entreprendre notre réseau fédéral. L'échelon régional, avec la création de l'A.R.B est la clef des nouvelles politiques dans le domaine environnemental, forestier, sanitaire et dans celui de l'éducation à l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

Les **structures régionales** doivent s'adapter à cette nouvelle donne, celles de la **chasse française aussi**.

Le plan de charge que les changements dans le paysage institutionnel et européen dessinent, va conditionner l'évolution de nos objectifs et de nos missions tant nationales que départementales. Or, on ne peut construire notre avenir que si nos **fondations** sont solides.

Deux zones de faiblesse sont largement identifiées sur tout le territoire français : l'érosion du bénévolat, le déficit de nouveaux chasseurs.

Nous devons corriger cette dérive en nous donnant les moyens de **promouvoir** le bénévolat, d'encourager les vocations et de **simplifier** l'examen et la pratique de la chasse.

Les études que nous venons de conduire sur l'économie de la chasse française, soulignent qu'un chasseur sur deux s'implique dans le bénévolat, ce qui représente l'équivalent de plus de 50 000 emplois et 3.6 milliards € de chiffre d'affaires, répétons-le.

Nos représentants nationaux vont donc proposer, d'une part, que notre **réseau fédéral** bénéficie de la **reconnaissance d'intérêt général** et d'autre part, soutenir la **défiscalisation du permis de chasser**.

Ils vont également proposer que les **élus associatifs** en activité professionnelle, qui s'engagent dans de multiples missions de représentation au sein des Commissions et des structures créées par le législateur, **bénéficient d'un droit au congé associatif**. Cette mesure permettrait de ne pas pénaliser les actifs qui s'engagent au service de notre collectivité.

L'accès à la chasse doit être tout particulièrement développé. Là encore, un double mouvement de **simplification** doit intervenir.

L'examen du **permis de chasser**, tel qu'il est aujourd'hui conçu et organisé, est un frein au développement de la chasse. Il faut imaginer des **scénarios alternatifs** faisant appel à des exemples bien connus comme la **formation initiale** et la **formation continue**. Il faut s'adapter aux rythmes des lycéens, des étudiants et des actifs.

La **simplification** doit également être une priorité concernant la **réglementation de la chasse**. Qui peut pratiquer aujourd'hui une activité avec près de 500 pages du Code de l'environnement dans la poche. **Moins de réglementation et plus de responsabilité**, voilà ce vers quoi nous devons aller.

C'est le sens que la Fédération Nationale des Chasseurs souhaite donner à la création des **futures écoles de chasse**. Nous avons un rôle majeur à jouer dans la transmission de nos savoirs et savoir-faire. Une culture ne s'acquierte pas par la réglementation mais par l'échange et le vécu. **Responsabiliser**, c'est faire confiance à l'avenir ; **réglementer**, c'est infantiliser. Sur le plan national toujours, un site web vient d'être créé pour faciliter la transmission de nos savoirs et savoir-faire.

Dans le Gers sans avoir d'école de la nature, nous avons encore réalisé ensemble de nombreuses animations locales à destination des jeunes ou du grand public en 2016. Qu'il s'agisse de la journée des sports de nature, des rencontres Esprit du Sud ou bien de notre contribution à Gascogn' agri 2016, nous nous sommes ouverts sur l'extérieur. Un autre bel exemple est le concours photos. Riche de participants avec plus de 60 clichés. Un classement en trois catégories a permis de juger les photos et de désigner les gagnants :

Catégorie Grand Public

- 1er : "Heureuse rencontre" n°22
- 2ème : "Le martin pêcheur avec un poisson" n°38
- 3ème : "Veilleur coiffé" n°23

Catégorie Clubs Photos

- 1er : "Le verdier" n°18
- 2ème : "Le chat chasseur" n°17
- 3ème : "L'écureuil" n°16

Catégorie Professionnels Photos

- 1er : "Transe sans danse de faisan" n°9
- 2ème : "Miroir mon beau miroir" n°55
- 3ème : "Contre-jour matinal" n°41

Nos échanges avec les autres usagers de la nature ont été de grands temps fort cette saison encore.

Comment évoquer notre esprit d'ouverture sans parler de notre plus grand succès : « Un Dimanche A La Chasse » où les principaux artisans sont J.P. DUPRÉ et J.P. MONNET. Cette rencontre, le 3^{ème} dimanche d'octobre, connaît un succès grandissant. En 2016, se sont 20 territoires partenaires qui se sont associés à cette démarche. Ils ont tous accueilli des non-chasseurs. 104 non-chasseurs contre 49 en 2015 ont découvert cette activité aux 4 coins du département et ont partagé un moment de convivialité. Nous sommes **au-delà de la moyenne nationale** ! Il nous faut poursuivre en ce sens et c'est pourquoi je vous invite à venir participer à l'opération UN DIMANCHE A LA CHASSE en 2017.

Il faut désormais **impliquer** un plus grand nombre de **jeunes** et **d'adultes** dans la **découverte** réelle de la chasse, de la pêche, de la gestion des milieux naturels et **créer des pôles de la ruralité** qui seront l'un des instruments au service du développement de nos territoires

Ces avancées sont conditionnées par une **réforme** des responsabilités confiées à nos structures, une simplification du droit cynégétique, mais également, par **une acceptation de la chasse par notre société**.

La filière chasse est l'une des sources de création de la richesse de nos territoires. Plusieurs milliards d'euros restent investis, grâce à notre activité dans l'économie française. Pour ne faire qu'une toute petite référence chiffrée à cette filière dans le Gers, ne serait-ce qu'en termes de recyclage de cartouches, sur la saison 2015/2016 c'est 8.5 m³ soit 1.5 tonne (20 % du volume régional). Cette saison, nous avons ouvert un partenariat avec les armuriers. Equipés de sacs, ils sont points de collectes.

Conclusion

En résumé, vous le voyez encore à travers ce rapport d'activité fourni, mais aussi sous l'impulsion de la nouvelle gouvernance nationale et départementale, nous avons la volonté de :

- promouvoir **une nouvelle vision** de la Nature, de la Chasse et de leur gestion,
- **d'optimiser les structures** en charge de l'environnement et de la chasse et de **rééquilibrer** la gouvernance de la Nature,
- de **répondre aux nouvelles menaces** sanitaires, sécuritaires que va connaître ou connaît déjà la chasse,
- d'accompagner une **réforme de nos structures** fédérales, de la **vie associative**, de la **pratique** cynégétique et des **vocations**.

Soyons tous solidaires les uns des autres, à tous les niveaux. Cette solidarité nous permettra d'affirmer nos valeurs. Des valeurs de modernité, comme le prouve l'engouement retrouvé des candidats au permis de chasser.

De nouvelles stratégies de gestion de la **nature** se mettent en place dans le monde. Elles nous sont favorables, s'imposant à certaines ONG dont l'idéologie muséographique est obsolète.

Dernière preuve s'il en est de vous convaincre que le regard sur la chasse évolue et que la vision par le monde extérieur de la **nature** nous est favorable, un film de Nicolas VANIER, « L'école buissonnière » sortira sur grand écran en octobre prochain.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES, RETOUR PLUS TECHNIQUE SUR UNE SAISON RICHE

Pour ce qui concerne le chevreuil :

9 700 bracelets ont été attribués en 2016/2017 dont 1 310 en tir d'été. D'après les bilans retournés, le taux de réalisation du plan de chasse serait de 92 %.

Les comptages organisés au mois de mars sur les communes de Béraut, Aux-Aussat, Roquebrune et Durban confirment une rassurante stabilité, voire une augmentation des effectifs, notamment sur les secteurs où des mesures pour redynamiser les populations ont été mises en place depuis deux saisons. Le chevreuil est une espèce essentielle pour notre département, c'est sur lui que repose le financement de notre budget « dégâts de gibier » et il contribue également à améliorer les finances de nombreuses sociétés de chasse.

Nous avons un devoir de gérer au mieux ces populations. Il est donc probable que nous assistions cette année encore à une légère diminution du plan de chasse départemental dans certains secteurs.

Le cerf :

Il existe désormais un plan de chasse « cerf » dans le Gers depuis 4 ans. Cette année 1 biche et 2 cerfs ont été prélevés sur les communes de Condom et de Mirande. Nous vous rappelons que trois animaux avaient déjà été prélevés la saison dernière.

Si vous constatez la présence de cerfs et de biches sur votre territoire et que vous souhaitez les chasser ... vous pouvez faire une demande d'attribution comme pour le chevreuil en nous demandant un imprimé spécifique.

Le sanglier :

Après un prélèvement record de 5.200 sangliers la saison passée, nous enregistrons cette saison une nouvelle hausse du tableau de chasse pour atteindre un nouveau record de prélèvement ... En effet, ce sont 5.700 sangliers qui ont été prélevés du 1^{er} juin au 28 février. Vous avez organisé 4 700 battues pour arriver à ce résultat, ce qui traduit une pression de chasse relativement importante sur l'ensemble du département.

Nous pouvons affirmer sans problèmes que nos populations de sangliers se portent bien et tant mieux ... elles font votre bonheur de chasseur. La saison prochaine, veillez à ne pas relâcher votre pression de chasse pour, espérons-le, atteindre un nouveau record.

Le lièvre :

L'une des responsabilités essentielles d'une Fédération de Chasseurs est de veiller entre autre à la conservation et à la bonne gestion des espèces gibier. S'il en est une qui doit faire l'objet d'une attention particulière cette année c'est le lièvre. L'an dernier déjà, nous vous faisions part d'une situation localement défavorable et vous incitions localement à prendre des mesures de gestions restrictives. A croire que ces incitations n'ont pas suffi. François SABATHE, responsable technique du petit gibier, va vous faire part de la situation préoccupante de ces populations.

Il vous présentera les comptages réalisés tous les hivers par le service technique de la Fédération, les résultats obtenus ces 6 dernières années et terminera par des propositions qui seront soumises au vote.

La palombe :

Dans le cadre des travaux menés avec le Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage, la migration des palombes est suivie par un réseau de chasseurs correspondants en plaine et par des comptages réalisés dans les cols basques. Ce travail de recensement permet de définir entre autre les pics de passage.

Cette saison a été particulière avec un mouvement précoce vers le 6 octobre suivi d'un premier pic entre le 16 et le 22. Le grand truc a eu lieu autour du 30 octobre. Un dernier pic a été enregistré pour le 11 novembre avec une fin de mois animée par des vols tardifs.

L'indice migratoire calculé annuellement démontre une certaine stabilité des effectifs migrants en plaine depuis 30 ans avec cependant des disparités locales.

Pour la montagne, 1 240 000 palombes ont été comptées cette année avec un fort mouvement enregistré pour le secteur de Sare. Les effectifs comptés en montagne montrent également une certaine stabilité depuis 1999.

Concernant les effectifs hivernants :

Depuis 1999, d'un point de vue statistique, la tendance d'évolution des populations de palombes hivernantes est en légère hausse pour notre département.

Cette saison a été caractérisée par un mois de décembre avec 315 000 palombes comptées. L'essentiel des oiseaux était situé dans l'Armagnac et dans l'Astarac. Pour le mois de janvier, les effectifs ont progressé avec 520 000 palombes comptabilisées. La particularité de cet excellent dénombrement de janvier 2017 réside dans la répartition puisque 60 % des effectifs, et ceci n'était jamais arrivé, étaient concentrés dans l'Astarac à la limite des Hautes-Pyrénées.

Pour de plus amples renseignements sur l'étude des palombes, je vous rappelle que la Fédération organise chaque année avec l'association des paloumayres une grande réunion, ouverte à tous, dédiée à cet oiseau au mois de septembre à Vic-Fezensac.

Nous vous rappelons que la Fédération poursuit son travail de recensement des palombières dans le cadre, notamment de sa contribution à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Un mot sur la bécasse :

La saison bécassière, sans être excellente, a été meilleure que l'an passé. La migration a été, comme cela est le cas depuis quelques saisons déjà, plus dynamique en décembre qu'en novembre. Le terrain bien qu'un peu plus arrosé que l'an passé a accusé quand même un déficit hydrique. La particularité de l'hivernage notamment en janvier est qu'un apport d'oiseaux a été enregistré en raison de la vague de froid située au nord de l'Europe et de la France. Nous rappelons aux bécassiers assidus et occasionnels qu'il est obligatoire de restituer leur carnet de prélèvement avant le 30 juin sous peine de ne pas en avoir un la saison suivante.

Au sujet des formations :

124 candidats ont été formés au permis de chasser. 5 sessions de formations ont été nécessaires.

36 personnes ont suivi la formation chasse à l'arc, 38 « jeunes », celle de la chasse accompagnée, qui je vous le rappelle, est possible dès l'âge de 15 ans (pas de limite d'âge supérieur).

58 gardes particuliers ont été formés ainsi que 91 piégeurs agréés, 24 personnes ont suivi la formation sécurité et pour finir 61 personnes ont suivi la formation « hygiène et venaison ».

Pour les prélèvements des espèces classées « nuisibles » :

3 640 renards ont été tués à la chasse cette année soit globalement autant que l'année dernière. 682 l'ont été durant la période anticipée qui correspond à la période des tirs d'été, 1 400 renards réalisés par piègeage.

Je profite une nouvelle fois de l'occasion pour vous rappeler que l'attribution d'un chevreuil en tir d'été vous permet de chasser le renard dans les mêmes conditions ... c'est-à-dire à l'approche ou à l'affut, le tir à balles étant obligatoire. Cette possibilité est valable même après que le tir d'été ait été réalisé.

Le tableau départemental « corneilles noires » est de 7 160. C'est 25 % de plus que l'année précédente. Nous confirmons que ce mode de chasse et de destruction attire de plus en plus de chasseurs.

Ainsi, le Conseil d'Administration a pris la décision d'attribuer pour les 2 prochaines saisons des aides de formation et d'équipement afin d'encourager les sociétés qui développent cette régulation. Je vous rappelle également que vous pouvez tirer les corneilles jusqu'au 31 juillet sur autorisation individuelle préfectorale. Quant au prélèvement « ragondin » il s'élève à 8 420 animaux ce qui est assez considérable.

Le suivi sanitaire :

Il y a deux ans, notre préoccupation majeure était la mortalité anormalement élevée de **chevreuils** sur plusieurs secteurs du département, qui à ce jour n'a pas disparu mais semble en baisse notable.

Par contre cette année c'est de **grippe aviaire** dont il a, hélas, été largement question.

Grippe aviaire :

2016 a vu réapparaître, comme en 2015, le virus de l'influenza aviaire avec le 14 décembre trois premiers élevages du département touchés. Le virus s'est ensuite étendu à d'autres élevages, essentiellement de canards. Des mesures de restrictions de chasse s'en sont suivies tout au long de la saison et dans une grande partie du département. Je ne vous referai pas un nouvel exposé sur ce sujet qui a touché les chasseurs de migrateurs avec plus ou moins de compréhension.

Le réseau SAGIR :

Concernant le réseau SAGIR c'est-à-dire le réseau du suivi sanitaire, nous constatons une stagnation des analyses. 36 au total. Pour les 9 analyses d'oiseaux dues à la recherche d'Influenza Aviaire transmis par la F.D.C. et donc hors collecte O.N.C.F.S. et D.D.C.S.P.P. du Gers, toutes se sont révélées négatives. Concernant les autres analyses et notamment le chevreuil, même si elle est moindre, toujours la même préoccupation avec cette mortalité anormale ; les animaux autopsiés sont tous porteurs d'un fort taux de parasitismes de la caillette et des intestins. Cette mortalité s'échelonne sur toute la saison et pour l'instant rien ne nous donne véritablement un indice sur l'origine. N'hésitez pas à nous signaler les mortalités d'animaux sur vos territoires et surtout lorsque vous découvrez un cadavre en bon état, appelez rapidement le technicien du secteur ou la fédération.

Pour le lièvre, légère diminution des analyses. 10 contre 17 la saison dernière. Avec pour cause principale l'*Escherichia coli* (diarrhée) associée à un fort taux de parasites. Il est à noter un seul cas de tularémie révélé par les analyses. Pour la prochaine campagne de chasse, nous allons accentuer la collecte d'échantillons de sang et d'organes principalement sur chevreuil, sanglier et cerf, voire sur certains nuisibles. Cela permettra d'étoffer notre sérothèque que nous pourrons consulter au moment de l'apparition d'un éventuel problème sanitaire.

Parlons maintenant des habitats :

Cette année encore, 180 ha de Jachères Faune Sauvage ont été contractualisés.

12 Km de haies ont été implantés avec le concours de chasseurs et grâce aux aides octroyées par la fédération, tant pour la plantation que pour le paillage biodégradable.

Le Conseil d'Administration a décidé également de reconduire l'aide financière aux communes et communautés de communes ... n'hésitez pas à le faire savoir.

La Fédération, avec Arbre et Paysage 32, poursuivent également un programme de régénération naturelle des bords de routes communales ; c'est à terme, développer gratuitement un réseau de haie.

Nous participons également à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui étudie les PLU, SCOT et autres aménagements urbains. Avec l'appui des sociétés de chasse concernées, nous réalisons des documents indiquant les éventuelles contraintes liées à notre pratique afin qu'elles soient prises en compte par l'étude.

Pour finir ce rapport technique parlons des projets :

La F.D.C. s'investit dans trois projets majeurs : la restauration des mares MILEOC, AGRIFAUNE et CORRIBIOR

Restauration des mares : MILEOC

Lancé en 2015 sur le canton Gimone-Arrats, le programme MiLeOc se poursuit. Ce programme a pour objectif d'inventorier, de restaurer et de mettre en place des actions de sensibilisation sur les micros zones humides que sont les mares. Sur les 373 mares recensées, 45 considérées comme prioritaires ont été sélectionnées sur la base de plusieurs critères, par exemple : leur connectivité avec les autres éléments paysagers.

Le volet restauration a débuté à la fin de l'automne 2016. Il a concerné la restauration de 8 mares. Pour l'année 2017, 14 mares seront restaurées. Ce volet doit se prolonger jusqu'en 2019.

AGRIFAUNE

Dans le cadre du programme Agrifaune, la F.D.C. expérimente avec 6 agriculteurs volontaires des semis de trèfles sous-couvert de blé. Au-delà de l'enjeu règlementaire, ces couverts peuvent constituer un véritable outil agronomique et une zone de refuge et d'alimentation pour la petite faune. Ce projet est réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agro et le Groupe Ornithologique Gersois pour des suivis avifaune. Ce programme s'étale sur 3 ans.

CORRIBIOR :

Toujours dans le souci d'améliorer l'habitat, votre F.D.C., a intégré le projet régional CORRIBIOR. Un projet construit avec Arbre et Paysage 32. Ce programme a pour objectif de renforcer ou de reconstituer des continuités favorables à l'accueil et aux déplacements de la faune et de la flore. Un programme qui s'adresse à tous : élus des diverses collectivités locales, agriculteurs, particuliers ...

2016 a été une première année consacrée aux diagnostics permettant d'identifier les actions prioritaires à mettre en place sur les 33 communes concernées.

Les années 2017 et 2018 seront consacrées aux réunions de restitutions, aux déploiements des actions de sensibilisation et d'implantation d'éléments favorables au maintien des continuités écologiques.

Au cours des douze derniers mois, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni 9 fois sans compter les très nombreuses réunions statutaires dans lesquelles la F.D.C. 32 était présente pour défendre vos intérêts (telles les C.D.C.F.S., C.D.P.E.N.A.F., les réunions Natura 2000, sur le S.D.G.C. etc...).

Les différentes commissions fédérales composées d'élus et de personnels de la fédération, se sont réunis de nombreuses fois aussi pour faire avancer tous les dossiers : grands gibiers, petits gibiers, nuisibles, migrants, sanitaire, communication, etc...

En ce qui concerne le personnel, la Fédération emploie 9 personnes en C.D.I. auxquelles M. BONALDO Aymeric viendra bientôt s'ajouter

Au cours des 12 derniers mois, la Fédération a également accueilli en C.D.D. et accueille toujours Marine BARAYRE et 3 stagiaires. Enfin, je remercie les personnels pour leur implication et leur sérieux dans les diverses tâches qui leur sont confiées.

⇒ L'ensemble du bilan moral est adopté à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : RAPPORT FINANCIER (M. GIBERT ET M. MATRE)

Sont présentés

- ★ l'arrêté des comptes au 30 juin 2016
- ★ les rapports du Commissaire aux comptes

a. BILAN AU 30 JUIN 2016

Première Partie : l'Actif du Bilan

Les immobilisations sont de 653 771 € présentées en valeur nette (les amortissements ont déjà été déduits).

Les immobilisations financières sont de 1 842 € (parts sociales).

Les créances sont de 2 988 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 2 116 298 €.

Les disponibilités sont de 435 563 € : tous les comptes courants ont été regroupés.

Les charges constatées d'avance sont de 43 721 €.

⇒ **Total Actif Bilan : 3 254 183 €**

Deuxième Partie : le Passif du Bilan

Les réserves sont de 2 251 530 € : elles ont augmenté de 296 836 €.

Les subventions d'équipement et d'investissement sont de 9 908 €.

Les provisions pour risques et charges sont de 18 402 €.

Les dettes sont de 695 991 €.

Il n'y a aucun produit constaté d'avance.

⇒ Total Passif Bilan 3 254 183 € avec un résultat bénéficiaire de 278 352 €.

b. COMPTE D'EXPLOITATION AU 30 JUIN 2016

Voici par poste analytique le pourcentage des recettes et des dépenses :

POSTES	DEPENSES (en %)	RECETTES (en %)
Fonctionnement F.D.C. 32	84.00 %	76.00 %
Service Dégâts de Gibier	16.00 %	26.00 %

Voici rapidement ces différents postes

■ Poste : Fonctionnement F.D.C. 32

Le résultat de ce poste est de : Recettes 1 302 068.31 €

Dépenses 1 230 164.62 €

Résultat + 71 903.69 €

■ Poste : Service Dégâts de Gibier

Le résultat de ce poste est de : Recettes 449 581.14 €

Dépenses 243 132.48 €

Résultat + 206 448.66 €

Le résultat de l'exercice 2015/2016 est bénéficiaire de 278 352.35 €

Voici le montant des diverses subventions que la F.D.C. 32 a versé au cours de la saison 2015/2016.

Poste de subventions	Montant reversé sur 2015/2016 (€)
Subventions par points et oiseaux	54 663.00 €
Projets (faisans, perdrix)	13 357.60 €

J.E.F.S.	2 330.10 €
Haies	22 132.00 €
Nuisibles	8 101.75 €
G.I.C.	9 155.00 €
Promo Chasse	9 811.00 €
Diverses subventions	3 790.00 €
Total subventions	123 340.45 €

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, je demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2016.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

Dégâts de gibier :

- ➔ 206 448.66 € seront affectés aux réserves qui seront de 715 893.05 €. Elles étaient de 509 444.39 €.

Fonctionnement F.D.C. 32 :

- ➔ + 71 903.69 € dont 46 903.69 € seront affectés en compte de réserves de gestion et 25 000 € seront affectés en compte de réserves dédiées : 10 000 € pour le grand gibier-sécurité et 15 000 € pour le petit gibier pour différents projets. Après affectation, les réserves seront de 1 668 989.83 €. Elles étaient de 1 622 086.14 €
- ➔ De plus, ayant utilisé les fonds dédiés de la saison 2015/2016 aux achats de sécurité (miradors), nous devons transférer 30 000 € au compte de réserve de gestion.

- L'affectation du résultat est adoptée à la majorité, 1 contre.

SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. CASTERAN demande que l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : DATES D'OUVERTURES ET CLOTURES DE LA CHASSE

PROPOSITIONS POUR LA SAISON 2017-2018

DATES OUVERTURES ET DE CLOTURES 2017/2018

Voici les propositions d'ouvertures et de fermetures générales de la chasse à tir et de la chasse au vol pour le département du Gers que nous allons soumettre à la C.D.C.F.S. pour la saison 2017/2018 :

OUVERTURE GENERALE : Dimanche 10 septembre 2017, à 8 heures

CLOTURE GENERALE : Mercredi 28 février 2018 au soir.

Chevreuil :

- Ouverture : Du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture générale pour les tirs d'été, à l'approche ou à l'affût, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
- De l'ouverture générale au 28 février 2018 pour le reste du plan de chasse dans les mêmes conditions que l'année passée.
- De l'ouverture générale au 15 novembre, la chasse du brocard à l'approche ou à l'affût ne peut être effectuée qu'à balle ou à l'aide d'un arc de chasse, avec les bracelets tirs d'été restants à l'issue de la période du 1^{er} juin à l'ouverture générale. Cette proposition est reconduite comme suite à l'Assemblée Générale de 2016 après avoir été légèrement assouplie.

Cerf :

- De l'ouverture générale au 28 février 2018, à l'approche, à l'affût et/ou en battue (tir à balle ou à l'arc obligatoire).

Daim :

- Ouverture : Du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture générale à l'approche ou à l'affût, tir à balle ou à l'arc obligatoire.
- De l'ouverture générale au 28 février 2018 à l'approche, à l'affût et/ou en battue. (tir à balle ou à l'arc obligatoire).

Sanglier :

- 1)- Application du décret spécifique à la chasse en battue du 1^{er} juin au 14 Août : La chasse du sangliers en battue collective est autorisée, organisée par les détenteurs du droit de chasse ou de leur délégué expressément désigné par écrit ou des particuliers détenteurs de droit de chasse **sur tout le département du Gers**.

Nous allons essayer d'assouplir cette ouverture anticipée dès le 1^{er} juin afin que vous puissiez tous chasser.

Dans tous les cas, les battues sont organisées et dirigées par le titulaire du droit de chasse, qui avertira les maires des communes concernées, les brigades de gendarmerie territorialement compétentes et l'O.N.C.F.S. Les chiens courants pourront être utilisés. Un compte-rendu devra être adressé dès la fin de la période au Directeur Départemental des Territoires.

- 2)-Chasse en battue sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse ou de son délégué du 15 Août au 10 septembre (conditions identiques à celles de l'an dernier).
- 3)- Chasse en battue, à l'approche et à l'affût de l'ouverture Générale au 28 Février 2018.
- Dès le 1^{er} juin, sa chasse est autorisée à l'affût sur les UG où il fait l'objet d'un classement nuisible.

Renard :

- Possibilité de tirer le renard à l'occasion de la chasse du chevreuil du 1^{er} juin à l'ouverture générale.

- Du 15 Août jusqu'à l'ouverture Générale, le renard peut être chassé dans les mêmes conditions que le sanglier c'est-à-dire en battue à l'occasion de la chasse du sanglier, sous le contrôle du Président de l'association communale de chasse ou de son délégué.
- Ouverture : le 10 septembre 2017 – fermeture : le 28 février 2018.

Lièvre :

- Ouverture sur le département du 8 octobre 2017 au 17 décembre 2017 excepté les cantons de Grand Bas Armagnac et de Mirande Astarac (10 semaines pour chaque secteur).
- Ouverture retardée du 22 octobre 2017 au 31 Décembre 2017 uniquement sur les cantons du Grand Bas Armagnac et de Mirande Astarac.
- Recherche et poursuite par les chiens de l'ouverture générale jusqu'au 28 février 2018.

Lapin de garenne :

- Ouverture : le 10 septembre 2017 – fermeture : le 28 Février 2018.
- Comme l'an dernier, pendant la période légale d'ouverture, possibilité d'employer le furet pour la chasse à tir du lapin sur autorisation préfectorale individuelle.

Faisan :

- Ouverture : le 10 septembre 2017 – fermeture : 17 Décembre 2017.

Perdrix :

- Ouverture : le 10 septembre 2017 – fermeture : 17 Décembre 2017.

Palombe :

- Nous reconduirons les mêmes propositions que l'an passé :
 - fermeture du filet le 20 novembre au soir
 - fermeture au 20 février 2018 avec conditions spécifiques du 11 au 20 Février.
 - Toute commercialisation interdite du 20 novembre au 21 décembre 2017

Caille des blés :

- Ouverture : dernier samedi d'août 2017 (26 août) – fermeture : le 20 février 2018.

Tourterelle des bois :

- Ouverture : dernier samedi d'août 2017 – fermeture : le 20 février 2018
- Avant l'ouverture générale : mêmes dispositions que l'année dernière.

Tourterelle turque :

- Ouverture : le 10 septembre 2017 – fermeture : le 20 février 2018.

Pour les autres espèces, migratrices pour la plupart, il vous faudra vous référer aux arrêtés ministériels.

« Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier de l'ouverture générale au 8 octobre inclus :

- la chasse à tir et la chasse au vol du faisand, de la perdrix et du lapin est uniquement autorisée le mercredi et le dimanche.
- Aucune restriction ne s'applique aux autres espèces qui sont soumises soit aux dispositions générales du présent arrêté, soit aux dispositions des arrêtés relatifs aux espèces classées nuisibles

Toujours en lien avec les dates d'ouverture et les espèces chassables, la F.D.C. 32 propose, par avenant au S.D.G.C., les précisions suivantes :

- Mise en place d'une règle de superficie minimum pour l'attribution d'un plan de chasse chevreuil

- Si la superficie est égale ou supérieure à 150 ha d'un seul tenant, alors il y a attribution d'un plan de chasse
 - 2^{ème} cas: Si la superficie boisée est égale ou supérieure à 30 ha d'un seul tenant (bois ou plantation d'arbres fruitiers), alors il y attribution d'un plan de chasse
 - Intégrer la définition de la palombière et en conséquence, les distances de 300 m de poste à poste
 - Demander, suite aux réunions de secteurs, que les dispositions encadrant la chasse en battue au renard ne s'appliquent qu'à partir de 5 chasseurs, comme précédemment.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITEME RESOLUTION : PROPOSITIONS DE GESTION

Voici un dossier important sur le lièvre et sur la situation préoccupante de ses populations. Nous commencerons par les comptages réalisés tous les hivers par le service technique de la Fédération, et notamment la méthode utilisée et le positionnement des points. Nous examinerons une partie des résultats obtenus ces 6 dernières années. Et nous terminerons par les propositions de mise en place d'unités de gestion (comme pour le sanglier) et la création d'un Prélèvement Maximum Autorisé à l'échelle du département.

Les comptages sont réalisés tous les hivers à la même période : le mois de Janvier. Ce sont les mêmes techniciens qui évoluent sur les mêmes circuits et qui utilisent le même matériel et la même méthode...

Toute cette organisation a pour principal intérêt d'éviter tout biais et d'être au plus proche de la réalité de terrain.

La méthode commune est l'Eclairage Par Point à l'aide d'un Projecteur.

Les observations sont faites à l'aide de jumelles autour des véhicules et à des points déterminés.

Il faut 30 nuits pour procéder à ces comptages.

Les 202 points d'éclairage sont répartis de façon équitable sur les zones retenues pour les comptages.

Le choix de leur emplacement est le fruit du pur hasard ... et donc, ne dépend pas de la valeur de son environnement pour le lièvre.

Les comptages, sous cette forme et dans cette organisation, ont débuté en 2012.

Si nous regroupons les observations de tous les points, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des communes concernées.

C'est l'évolution de cet indice qui traduit les changements d'effectifs de nos populations de lièvre.

Si nous observons les résultats ... nous ne pouvons que constater une détérioration régulière de cet indice.

La baisse est constante et représente 24 % au bout de 6 ans. Tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne ... et certains connaissent une diminution encore plus rapide que les autres.

C'est le cas de la région du Nord Savès ... En clair ... les anciens cantons de l'Isle Jourdain et de Cologne.

Malgré une très légère reprise en 2015 nous sommes passés de 15 lièvres vus sur 10 points à 10 lièvres vus sur les mêmes points.

C'est une baisse de 50 % du nombre d'animaux observés en 6 ans, baisse inquiétante ... car régulière !

C'est également le cas de la Lomagne, qui est constituée des anciens cantons de Fleurance et du Nord d'Auch.

Après une période de stabilité de 2012 à 2014, s'est enclenché un affaiblissement sérieux des observations.

Comme pour le Nord Savès, la baisse est de 50 % ... et en 2017 seulement 7 lièvres sont comptabilisés en moyenne sur 10 points.

L'une des responsabilités essentielles d'une Fédération de Chasseurs est de veiller à la conservation et à la bonne gestion des espèces de gibier.

Au vu des résultats préoccupants des comptages et des remontées de terrain, notre Fédération proposera au Préfet du Gers de fixer par arrêté un Prélèvement Maximum Autorisé pour le département du Gers.

Il sera égal à 3 lièvres par an et par chasseur.

Il existera, bien entendu, la possibilité de réduire ce P.M.A. à l'échelle communale, à l'échelle intercommunale ou à celle d'un GIC pour les adhérents qui le désirent.

L'utilisation du Carnet de Prélèvement Gers sera donc obligatoire pour pouvoir tirer un lièvre.

Ces carnets seront adressés par la Fédération des Chasseurs aux présidents ou responsables des associations adhérentes.

Nous avons créé 11 unités de gestion dans les zones concernées par les comptages.

Toutes situées dans le centre, le nord et l'ouest du département.

Il est possible, qu'à l'avenir, de nouvelles unités de gestion soient élaborées dans les autres régions agricoles, si le besoin réglementaire s'en faisait sentir.

Pour la saison 2018 / 2019, les résultats des différents comptages et les observations recueillies auprès des chasseurs serviront de base à des propositions de Prélèvement Maximum Autorisé à l'échelle de ces unités de gestion.

Ce PMA pourra être de 1 ou 2 lièvres par an et par chasseur soit inférieur au PMA départemental.

Bien entendu, il sera toujours possible pour les adhérents, qui le souhaitent, de réduire cette limite de prélèvement à l'échelle communale.

Ce sera un vrai changement de pratique pour une partie de nos chasseurs ...

Mais ... pour une partie seulement, puisque plus de la moitié des associations de chasse ont déjà mis en place ce genre de mesure par arrêté préfectoral ou au travers de leur règlement intérieur.

Cette gestion par P.M.A. sera négociée et discutée tous les ans, et pour cela, nous nous appuierons sur des réseaux de chasseurs volontaires.

Dans tous les cas ... souhaitons tous pour notre avenir ... que les efforts consentis permettent à nos populations de lièvres de s'étendre et surtout de prospérer.

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION : PROMOTIONS

Comme depuis plusieurs années déjà la région Midi-Pyrénées poursuit son programme d'incitation à un retour à la chasse. Pour cela, elle reconduit son programme PROMO CHASSE

Il s'agit de rembourser 50 % du prix du timbre pour les adhérents suivants :

- aux jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2^{ème} année consécutive ;

- les chasseurs parrainés (qui n'ont pas validé depuis 3 ans) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de chasser ;

Ces offres ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas aux validations temporaires.

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : CHASSE ACCOMPAGNEE

Nous reconduisons la proposition de cette année en faisant un geste pour le parrain dans le cadre de la chasse accompagnée. Nous proposons la mesure suivante :

- - 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondie à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement
 - Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : PROPOSITIONS BUDGETAIRES

a. BRACELETS CHEVREUIL, CERF ET DAIM

Sur la base des dégâts en cours et de la saison 2015/2016 écoulée, le Conseil d'administration de la F.D.C 32 vous soumet les propositions suivantes :

- le prix du **bracelet chevreuil** sera de **27 €**.

Le budget d'indemnisation prévu sera de 153 450 € pour la saison 2017/2018. Les recettes du compte des dégâts de gibiers seront composées, pour la plus grande partie du bracelet chevreuil et une contribution de 1 € du timbre fédéral sera reversée au compte dégâts de gibier.

- Cette année, nous proposons de baisser les prix des bracelets cerf et biches. La F.D.C. propose pour les territoires qui bénéficient de l'attribution d'un animal, un bracelet pour une **biche au prix de 50 euros** et pour les territoires où deux animaux sont attribués un premier bracelet pour une biche au prix de 50 euros et un second bracelet indéterminé au prix de 50 euros. Les prix étaient de 85 € pour un **bracelet cerf** et de 65 € pour un **bracelet biche** l'an dernier.

- Le prix du **bracelet daim** sera de **40 €** sans différentiation de sexe.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION : PRIX DES TIMBRES

b. PRIX DES TIMBRES

Nous vous proposons donc au vote :

- **Prix du timbre fédéral** pour 2017/2018 : **91 €, inchangé par rapport à la saison passée, dont 1 € pour le compte dégât (91 € en 2016/2017)**. Du coup, le prix du timbre **temporaire 9 jours** sera de **46 €**, et le prix du timbre **temporaire 3 jours** sera de **24 €**.
- **Prix de l'adhésion territoriale** : **110 €** pour la saison 2017/18
 - Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION : PART DES COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES

c. PART DES COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES

- Sur votre timbre, **4.31 €** sont prélevés et reversés à la **Fédération Nationale** ;
- Sur votre timbre, **2.65 €** sont prélevés et reversés à la **Fédération Régionale MP** ;
- Sur votre timbre, **0.35 €** sont prélevés et reversés à la **Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage** et **0.22 €** sont prélevés et reversés au **Syndicat National des Chasseurs de France** ;
- Forfaitairement, **100 €** sont reversés à l'**UNF.D.C.**

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION : BUDGET PRÉVISIONNEL 2017-2018

d. BUDGET PRÉVISIONNEL 2017/2018

Ce budget 2017/2018 a été adopté par le Conseil d'Administration le 9 février 2017.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement F.D.C. 32	1 224 601 €	1 224 947 €
Service Dégâts de Gibier	376 529 €	376 550 €
TOTAL	1 601 130 €	1 601 497 €
RESULTAT CONSOLIDÉ		367 €

Nous vous présentons un budget consolidé bénéficiaire de **367 €**

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMISES DES LOTS DANS LE CADRE DES LAUREATS AU PERMIS DE CHASSER

Depuis plusieurs années maintenant, votre conseil d'administration a souhaité faire évoluer le système de remise des lots aux candidats au permis de chasser. La Fédération Départementale des chasseurs du Gers distingue ses meilleurs candidats, c'est à dire ceux qui ont eu 31/31 points à l'Examen Unique. Pour l'année 2016, 8 candidats ont obtenu la note maximale.

Messieurs : ALAUX Pierre de Samatan, (excusé)
 CAUSSADE Lucas de Pibrac, (excusé)
 COURNEIL David de Nogaro, (excusé)
 LUPI Bruno de l'Isle de Noé (excusé)
 CAZAUX Aurélien de Saint-Arroman,
 DE LOZZO Mickaël de Noilhan,
 PAPAIS Thomas de Samatan,
 PAILLAS Philippe de Réans.

Nous leur remettons à chacun un chèque de 200 €. Ces chèques sont utilisables dans n'importe quel magasin dès lors que vous les utiliserez en relation avec la chasse.

REMISES DES MEDAILLES

M. ROGER MOUNEY DE CASSAIGNE (excusé)
M. ROGER TOURON DE MIRAMONT LATOUR PIS
M. MAX DUPIN DE MAURENS
M. ERMINO TEANI DE GIMONT
M. ROGER ALBARELLO DE GIMONT
M. ROGER DEMANDES DE VIELLA

**INTERVENTION DE M. DUPOUEY, CONSEILLER DEPARTEMENTAL ET DE MME BIEMOURET,
 DÉPUTÉE ET CONSEILLERE DEPARTEMENTALE.**

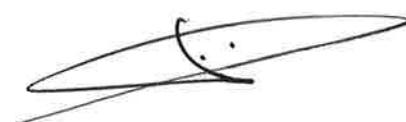
M. le Président CASTERAN remercie les Élus, également Mesdames et Messieurs les chasseurs pour la bonne tenue de ce Congrès.

Le Président



Serge CASTERAN

Le Secrétaire



Jean-Paul DUPRÉ